

Août 09

n° 31

Willers

Nouvelles



■ Dave - Invité vedette

■ Les Images d'Epinal
Exposition

FÊTE DES VENDANGES

du 4/09 au 6/09

PARC MADAME DE GRAFFIGNY



LE SMA, COMMENT ÇA MARCHE ?

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a créé un droit d'accueil pendant le temps scolaire au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires, qui prévoit l'organisation par les communes d'un Service Minimum d'Accueil ou SMA. Soucieuse de respecter ses obligations légales, la ville de Villers-lès-Nancy a mis en place en 2008 un dispositif d'accueil. Questions/réponses avec Danielle Maudinas, adjointe déléguée à l'Éducation et au Temps de l'enfant.

Le dispositif SMA a-t-il été activé pendant l'année scolaire 2008-2009 ?

Danielle Maudinas : oui, à 4 reprises : le mardi 7 octobre 2008, le jeudi 20 novembre 2008, le jeudi 29 janvier 2009 et le jeudi 19 mars 2009.

La commune doit-elle mettre en place le SMA à chaque absence d'enseignant ?

DM : Non bien sûr ! Le SMA se met en place en cas de grève des enseignants, si 25 % au moins des enseignants d'une école ont fait part de leur intention d'exercer leur droit de grève.

Comment la commune connaît-elle le nombre d'enseignants en grève ?

DM : les enseignants doivent déclarer à l'Inspection d'académie leur décision individuelle de faire grève 48 heures avant la date fixée pour celle-ci. L'inspection académique nous prévient ensuite par fax ou par email en donnant au service Education le nombre de grévistes école par école. Le délai est finalement très court pour réagir, mais nous essayons de gérer au mieux la situation.

Dès que le nombre de grévistes atteint les 25 % nous mettons formellement en place le SMA. Toutefois, nous prévoyons aussi un dispositif al-

légé dans les autres écoles, car tous les enfants des classes en grève ne sont pas forcément répartis dans les autres classes.

Qui s'occupe des enfants pendant le SMA ?

DM : nous faisons appel aux équipes qui animent le périscolaire. Pour chaque école où il y a des grévistes, nous envoyons sur place un directeur et des animateurs. Ils leur font faire des jeux, des activités manuelles.

Quel est le coût pour la ville ?

DM : Le coût est principalement lié aux frais de personnel, mais il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a des dépenses induites de chauffage si nécessaire. Concernant le personnel, le problème est que nous ne savons pas à l'avance combien il y aura d'enfants dont il faudra s'occuper. Nous appliquons les mêmes règles d'encadrement que pour le périscolaire (1 adulte pour 8 petits, 1 pour 12 grands), mais nous comptons « large » pour pouvoir faire face.

L'Etat procède à une indemnisation de la commune en fonction du nombre d'enfants accueillis, mais qui ne couvre pas la totalité des dépenses de la commune : ainsi, pour la grève du 29 janvier,

nous estimons le coût de la prise en charge par la commune à 2.740 euros et nous avons été remboursé d'un montant de 2.111 euros, soit 629 euros à la charge de la commune principalement dûs au coût des repas non consommés.

Pourquoi ce problème avec la restauration ?

DM : tout simplement parce que nous ne savons pas combien d'enfants seront présents. Pour les premières mises en application du SMA, nous commandions le même nombre de repas que la veille.

Nous avons demandé aux parents de bien vouloir nous prévenir afin de minimiser les coûts et de ne pas avoir à gaspiller des repas. Malheureusement, peu de parents ont joué le jeu, mais je tiens particulièrement à remercier ceux qui ont bien voulu nous prévenir. Pour solutionner ce problème, nous avons pris la décision de servir des repas froids, composés de denrées non périssables et donc réutilisables.



PENDANT LES VACANCES, ON TRAVAILLE DANS LES ECOLES !

Si pour les enseignants et les élèves, juillet et août sont synonymes de vacances et de repos, pour d'autres, ce sont des mois où on ne chôme pas, bien au contraire !

Comme tous les ans à cette même période, les écoles villaraises sont livrées aux entreprises du bâtiment pour des travaux qu'il serait impossible de réaliser pendant l'année scolaire.

Cette année, c'est un programme de travaux de près de 200.000 euros qui a été lancé sous la supervision conjointe du service Education - Temps de l'enfant et des services techniques de la ville.

Au programme, des remplacements de fenêtres à l'école maternelle Suzanne Herbinière-Lebert ou dans les restaurants scolaires des Aiguillettes et Graffigny, des travaux d'étanchéité à l'école élémentaire du château Simon de Chatellus...

Les travaux les plus importants ont été programmés cette année au groupe scolaire Camus, où il est nécessaire de refaire la conduite de chauffage qui traverse l'école.

Une visite de fin de chantier sera effectuée par le Maire et les élus le 31 août, en présence des directeurs et des parents d'élèves.



Afin de prolonger de quelques jours des vacances qui, je l'espère, auront été bonnes pour vous, le Comité des fêtes de Villers-lès-Nancy vous a concocté pour la 54^e édition de la Fête des vendanges qui se tiendra du 4 au 6 septembre, un programme festif et chaleureux, avec notamment le groupe folklorique béninois « Tonivakpon » et en invité vedette le dimanche 6 septembre, le chanteur Dave, dont le talent et l'humour ne sont plus à démontrer. Les images d'Épinal seront également à l'honneur, avec une splendide exposition à la galerie M^{me} de Graffigny dès le 5 septembre. N'oubliez pas de réserver votre image d'Épinal de Villers-lès-Nancy, spécialement conçue pour l'occasion, qui sera dévoilée ce même jour.

La saison culturelle débutera le 9 octobre prochain avec le « one woman show » de Sophia Aram. Vous trouverez dans ce numéro le programme de la première partie de cette saison, que vous ont concocté, en synergie, le théâtre de la Roële et le service vie culturelle de la municipalité.

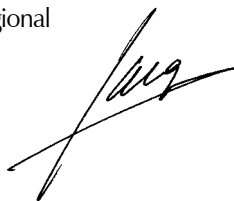
Théâtre, airs d'opéras et d'opérettes et, une fois n'est pas coutume, magie sont au menu pour vous divertir jusqu'en janvier prochain. Réservez vite vos soirées, car le succès de la saison culturelle de Villers ne se dément pas. Bien au contraire.

Septembre c'est également la rentrée des plus petits d'entre nous. Même s'il peut paraître paradoxal de parler grève en cette rentrée 2009-2010, nous avons choisi de vous expliquer le fonctionnement du service minimum d'accueil, que la ville a eu l'obligation d'instaurer il y a un an.

Je souhaite également rendre un dernier hommage à Roger Mari, ancien conseiller municipal de la ville, décédé au début de cet été.

A toutes et à tous, bonne rentrée à Villers.

Pascal Jacquemin
Maire, Conseiller régional




SOMMAIRE

FÊTE DES VENDANGES

- Programme
- L'image d'Épinal de Villers

CONSEIL MUNICIPAL

- Conseil municipal du 15 juin 2009

BREVES AGENDA

4 5 6 7 8 9 10 11 12

CULTURE :

- Les Rendez-vous de Villers 2009-2010
- Mémoires villaroises
- Expositions et conférences

ALBUM

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES



Directeur de publication : Pascal Jacquemin
 Directeur de rédaction : Christelle Crespin
 Crédits textes : Jean-Philippe Gurecki
 Crédits photos : Jean-Philippe Gurecki, Morgan Masson, Patricia Masson, Lisette Poirot

Conception Maquette : Lisette Poirot
 Mise en page : Jean-Philippe Gurecki, Lisette Poirot
 Impression : 8200 ex., Apache Color
 Dépôt légal : Préfecture de Meurthe et Moselle

CULTURE CULTURE CULTURE

LES RENDEZ-VOUS DE VILLERS 2009-2010

Acte II pour la nouvelle formule des Rendez-vous de Villers, qui combine depuis l'année dernière les spectacles proposés par la ville et les représentations du Théâtre de la Roële. Michel Card, adjoint délégué à la vie culturelle, Liberthé Bastian, conseillère municipale déléguée à la culture, Patrick Schoenstein, directeur du Théâtre de la Roële, l'ensemble des élus composant la commission Culture et les services de la ville ont préparé un programme varié, qui mêle musique, théâtre, chanson, danse...

L'ouverture de la saison sera, comme tous les ans, double, mais cette année, elle sera doublement double : deux spectacles sur deux jours !



Tout d'abord le **9 octobre**, **Sophia Aram** (**Les enfants de la Télé / La grosse émission**), saluée par le Parisien comme une humoriste « à la Bedos » présentera aux Ecraignes, son one (wo)man show « Du plomb plein la tête », un spectacle décapant qui a reçu de nombreux prix, dont un au festival « Juste pour rire » de Nantes en 2006.

Et le **10 octobre**, au **Caveau de la Roële**, le Théâtre de la Roële prendra le relais avec un classique « **les Liaisons Dangereuses** », dont le succès ne se dément pas (également les **6 et 7 novembre**).

Le Théâtre de la Roële continuera sur cette lancée théâtrale avec en **novembre** une version « déjantée » du « **Bourgeois gentilhomme** » de Molière, modernisée par Patrick Schoenstein en octobre (également en **décembre et en janvier 2010**).



Pour le premier spectacle musical de la saison le **13 novembre**, honneur à l'**harmonica de Alain Delhotal**, qui ne manquera pas de vous surprendre par un voyage autour du monde, de Harlem à l'Europe de l'Est tzigane en passant par le Brésil ou Montmartre !



Toujours en **novembre**, le Théâtre de la Roële proposera deux de ses grands classiques qui remportent toujours autant de succès, le « **Variations énigmatiques** » d'**Eric-Emmanuel Schmitt** (également en **décembre**) et « **Knock ou le triomphe de la médecine** » de **Jules Romains**, puis une création « **Jeux de scène** » de **Victor Haim**, Molière du meilleur auteur francophone en 2002.



En **décembre**, se tiendront les traditionnelles **soirées improvisations** du Caveau de la Roële avec la compagnie Par hasard.

Puis viendront deux spectacles programmés aux Ecraignes, qui seront un enchantement pour les oreilles et une féerie pour les yeux, pour illuminer le mois de décembre avant les fêtes !

Le **6 décembre**, la cantatrice nancéienne **Danielle Shlostawa**, qui a joué dans des salles aussi prestigieuses que la Scala de Milan ou Covent Garden à Londres et reçue « oscar lyrique » en 1980 pour son interprétation de « la poupée » dans une mise en scène de Patrice Chéreau, proposera un **concert lyrique, composé d'extrait d'opéra et d'opérettes**.



Et le **18 décembre**, place à la magie de la « **Grande illusion** », spectacle des **Kamyleon**, champions de France de magie et Mandrake d'Or, vu au « Plus grand cabaret du Monde » sur France 2, qui feront se succéder les illusions les plus folles dans des univers spectaculaires.



Enfin, avant le démarrage de la deuxième partie de la saison avec un spectacle de danse-jazz en février, le « **Bérêt de la Tortue** », fort de son succès dans le cadre de la saison 2008-2009, reviendra aux Ecraignes mi janvier.

Retrouvez toutes les dates
des rendez-vous de Villers 2009-2010 sur :
www.villers-les-nancy.fr

MÉMOIRES VILLAROISES

D'octobre à décembre 2009, cinq veillées à thème sont organisées autour de la vie quotidienne des habitants de Villers... Nous vous y attendons nombreux pour évoquer vos récits de vie !

Les veillées villaroises

- **08/10/09 :**
Le quartier du Placieux, de Sainte-Thérèse à Mondovillers, sa vie et son développement
Centre socioculturel du Placieux - 19 H 30
- **22 octobre 2009 :**
La vie du village autour de son école du 2, rue du Haut de la Taye à l'école du Château Simon de Chatellus
Château M^{me} de Graffigny - 19 H 30
- **19/11/09 :**
Clairlieu d'hier à aujourd'hui - Naissance et développement d'un quartier
MJC Jean Savine - 19 H 30
- **03/12/09 :**
Villers dans le souffle de l'Histoire contemporaine - Mouvements sociaux et conflits armés
Château M^{me} de Graffigny - 19 H 30
- **17/12/09 :**
Vie artistique et festive à Villers - du Groupe Artistique au Caveau de la Roële, en passant par le Réveil et la Fête des Vendanges
Château M^{me} de Graffigny - 19 H 30

Vous pouvez aussi apporter votre témoignage ou nous confier certaines anecdotes sur la vie quotidienne au fil du temps à Villers au cours d'un entretien individuel : il vous suffit de contacter directement Sandrine Bronner au **06 68 54 67 20** pour fixer un rendez-vous.



Rencontre entre les membres du Conseil municipal d'enfants et les résidents de la villa Saint-Pierre Fourier

Depuis quelques mois, Villers les Nancy, en partenariat avec Sandrine Bronner, écrivain public, mène, dans le cadre du projet « Mémoire de Villers-lès-Nancy » (voir Villers Nouvelles n° 28), une action intergénérationnelle sur le thème de la transmission de la mémoire.

Depuis le début de l'année, outre des entretiens individuels, plusieurs rencontres collectives ont été organisées. Ainsi, des membres du conseil municipal d'enfants sont allés visiter des résidents de la Villa Saint Pierre Fourier au Domaine de l'Asnée. Les participants de l'Atelier mémoire de Villers ont, quant à eux, recueilli les souvenirs de résidents des

foyers Paul Adam et le Clairlieu, et d'adhérents de l'association Ville et Services.

Pour aller plus loin, cinq soirées de discussion autour de thèmes prédéfinis sont programmées au Château M^{me} de Graffigny et au centre du Placieux, pour tenter de pallier la disparition de la tradition de la transmission orale, et de permettre à chacun de bénéficier de ces expériences enrichissantes.

Nous vous convions à venir nombreuses et nombreux à ces rendez-vous d'échanges et de rencontres afin de partager des moments de grande convivialité à l'image des veillées d'antan.

EXPOSITIONS ET CONFÉRENCES

Cet automne, l'art et la science s'installent au château et à la galerie M^{me} de Graffigny.

C'est la villaroise Marie Aegerter-Magot qui ouvrira la saison des expositions à la Galerie du 2 au **25 octobre**. Accompagnée de Michel Dardaine, dont des oeuvres étaient exposées cet été dans le parc Mme de Graffigny, sa maîtrise de l'aquarelle, tout en finesse, délicatesse et transparences, appellera au calme et à la plénitude.

Puis, pour le **bicentenaire de la naissance de Charles Robert Darwin**, la ville proposera, du **14 au 22 octobre**, une exposition retraçant ses travaux et ses théories, qui ont profondément révolutionné la biologie. **Arnaud Fischer**, maître de conférences à l'Université Henri Poincaré, assurera le **14 octobre à 20 h 30 au château**, une conférence intitulée « Charles Darwin et la théorie de

l'évolution : contexte, influences, conquêtes, héritage ».

Puis, à partir du **30 octobre et jusqu'au 8 novembre**, découvrez « **MILLE MILLIONS DE MILLE ALBUMS !...** », une exposition sur les albums de Tintin et leurs traductions à travers le monde, ainsi qu'une collection d'objets dérivés, de timbres et de vignettes. Une **conférence-projection par Etienne Pollet**, responsable des collections Hergé chez Casterman, intitulée « **Promenades à travers les traductions de Tintin** », est programmée le **vendredi 30 octobre** (sous réserve) au Château Mme de Graffigny.

Le **20 novembre**, toujours au château, **Michèle Benoît** du Cercle Scientifique Etienne Drioton

présentera la vie du « **Chanoine Etienne Drioton, un grand nancéen, un grand scientifique, une personnalité hors du commun** ». Le chanoine Drioton, qui repose au cimetière de Villers-lès-Nancy, est un égyptologue français, qui a été directeur des Antiquités de l'Égypte de 1936 à 1952.

C'est une **rétrospective Bernadette Nel**, décédée en 2006, qui clôturera l'année 2009, du **27 novembre au 20 décembre**. Le territoire électif de l'imagination et des sensations de Bernadette Nel, loin de la petite anecdote, est celui de l'aventure humaine universelle, où le sensible et l'intelligible tentent de se conjuguer pour signifier. Ses oeuvres seront associées aux sculptures de Jean-François Laurent, sculpteur de l'énigme humaine.

FÊTE DES VENDANGES



RÉSERVATION DES REPAS !

03 83 92 12 14



PROGRAMME

Entrée gratuite

Du 4 au 6 septembre 2009 – Parc M^{me} de Graffigny

Organisée par le Comité des fêtes de Villers-lès-Nancy avec le concours de la municipalité

Vendredi 4

20 h 30 - Pièce de Théâtre « Les monstres 3 »

par les comédiens du théâtre de l'Etoile au centre des Ecraignes

Samedi 5

- Animation au foyer de personnes âgées Le Clairlieu par le groupe folklorique du Bénin « Toniwakpon »
A partir de 11 h 00



A partir de 14 h 15 :

- Expositions : les Images d'Epinal
La yourte mongole

■ Animations podium :

- Prestation du Pôle Actions Jeunesse
- Prestation du groupe cocktail de l'AMCF dans les fameuses giges de claquettes irlandaises



- Groupe folklorique du Bénin « Toniwakpon »
- « Mahni » : spectacle de prestidigitation (magie générale, grande illusion close up...)
- Alexandre Vaz : chanteur dans un répertoire de chansons françaises.

- Animations dans le Parc M^{me} de Graffigny : manèges, pêche à la ligne, château gonflable, cyclotop, buvette, snack, restauration sur réservation, stands (nombreux exposants), **cirque pour les petits**

A partir de 15 h 00 :

- Inauguration officielle de l'exposition « Images d'Epinal »

A partir de 15 h 30 :

- Inauguration officielle de la fête des Vendanges et dévoilement de l'image d'Epinal sur Villers-lès-Nancy

- Présentation des clubs sportifs villarois

A partir de 17 h 00 : intronisations dans la Confrérie sicampoise du Beugnat d'Frémêche

A partir de 17 h 45 : vin d'honneur

A partir de 19 h 00 : Restauration
(réservation obligatoire pour les repas)

A partir de 20 h 15 : GRANDE SOIREE et FEU D'ARTIFICE

- 20 h 15 : concert d'Alexandre Vaz
- 20 h 45 : défilé de mode par la créatrice villaroise Idalina Moulin et Claire Rimoldi
- 21 h 30 : feu d'artifice
- 21 h 45 : Concert du FREE FOLK QUARTET



ES

du 4/09 au 6/09

PARC MADAME DE GRAFFIGNY

L'image d'Epinal de Villers-lès-Nancy

Le Comité des fêtes invite l'imagerie d'Epinal pour une grande exposition dans la galerie M^{me} de Graffigny. A cette occasion, le Comité des fêtes, en collaboration avec la ville de Villers-lès-Nancy, fait réaliser une image d'Epinal sur Villers-lès-Nancy.

L'exposition aura lieu du 5 septembre au 27 septembre. Au format 50 x 65 cm, elle existera en deux versions : une édition prestige, numérotée et imprimée sur papier velin d'Arches, tirée en 300 exemplaires (tirage unique non renouvelé), et une édition classique, imprimée à 2000 exemplaires sur papier création.

Ces deux versions seront mises en vente lors de la Fête des vendanges au prix de 60 € pour l'édition prestige et de 15 € pour l'édition classique.

Le Comité des fêtes vous propose d'acheter en souscription l'édition numérotée au prix de 50 € (prix valable

pour toute commande enregistrée avant le 03 septembre).

Le tirage en version numérotée sur papier velin étant limité, le Comité des Fêtes se réserve la possibilité de limiter le nombre d'image commandée par personne en fonction de la disponibilité. Les commandes seront servies par ordre d'arrivée, et en cas de non-exécution, totale ou partielle, un remboursement sera effectué. Les commandes ne sont validées qu'à réception du chèque du montant correspondant.

Pour commander un ou plusieurs exemplaires de l'image d'Epinal de Villers-lès-Nancy, il suffit d'envoyer son chèque, d'un montant de 50 euros multiplié par le nombre d'images, à l'ordre du Comité des Fêtes de Villers-lès-Nancy à l'adresse :

Comité des Fêtes
« Images d'Epinal »
Mairie de Villers-lès-Nancy
BP 80028
54601 Villers-lès-Nancy Cedex

Les images seront à retirer à la galerie M^{me} de Graffigny du 5 au 27 septembre 2009

Esquisse de travail de l'image d'Epinal sur Villers-lès-Nancy réalisée par Antonio Gacia

Dimanche 6

à 11 h 30 : Apéritif populaire offert par la municipalité

A partir de 12 h 30 : **Restauration** (réservation obligatoire pour les repas)

A partir de 14 h 30 :

- Expositions : **les Images d'Epinal La yourte mongole**
- Concert de l'accordéon club lorrain, orchestre de 27 accordéonistes
- Groupe folklorique du Bénin « **Toniwakpon** »
- « **Mahni** » : spectacle de prestidigitation (magie générale, grande illusion close up...)
- **Alexandre Vaz** : chanteur dans un répertoire de chansons françaises
- Animations dans le Parc M^{me} de Graffigny : manèges, pêche à la ligne, château gonflable, cyclotop, buvette, snack, restauration sur réservation, stands (nombreux exposants), **cirque pour les petits**
- Animations dans le parc et des tables du repas par Mahni, Alexandre Vaz et l'accordéon club lorrain (sous réserve)

■ 17h30
Invité Vedette : Dave

Lundi 7 et mardi 8

- repas et après-midi animés offerts aux personnes âgées par la municipalité



1. 31 mai : « Festi'Paille » au Parc M^{me} de Graffigny

Le Réseau français de la construction en paille était présent au Parc M^{me} de Graffigny les 31 mai et 1^{er} juin. Le Festi-paille 2009, 7^e rencontres nationales de la construction en bottes de paille était organisé avec l'appui d'associations locales et le partenariat du Conseil général de Meurthe et Moselle, du Conseil régional de Lorraine et de l'Ademe.

Tout le week end, le Festi'Paille a rassemblé un public nombreux et enthousiaste, autour des animations proposées par le Réseau français de la construction en paille.

Les ateliers et les démonstrations de construction en paille ont intrigué et intéressé les visiteurs. Le week end s'est clos avec une soirée musicale et festive.



2. 7 juin : Fête de l'APM

Comme tous les ans, l'Association pour la promotion de la musique a enchanté le 7 juin dernier la salle des Ecraignes avec un récital varié.

Du chant choral aux ensembles instrumentaux classiques, jazz ou modernes, de la variété française au rock et même les musiques de films, tous les genres ont été interprétés avec enthousiasme pour le plaisir des spectateurs.

3. 12 juin : « Les jeux » de Colette Besson

La Fête du sport de Villers-lès-Nancy s'est déroulée le 12 juin dernier au stade municipal Roger Bambuck. Scolaires et grand public ont profité pendant une journée d'activités sportives et festives proposées par les associations sportives villaroises, handisport, le PAJ, le comité des fêtes et la municipalité.

Dès neuf heures, la fête battait son plein, les élèves des écoles primaires de Villers-lès-Nancy animaient le stade municipal. Courses, ateliers, spectacles... la journée s'est déroulée au rythme du message de Colette Besson « Je veux vivre avec dignité, je me bats pour celle des autres ».

A partir de 17 h 00, le grand public a pu découvrir les stands et animations des différents clubs sportifs villarois qui, jusqu'au soir, ont pu expliquer et partager leurs activités avec tous.



4. 18 juin : Les lauréats du concours sur la sécurité routière à vélo récompensés

Bravo à Ali Kiling, élève à l'école élémentaire des Aiguillettes qui a remporté la finale départementale du challenge de la prévention routière.

Judi 18 juin, les enfants des écoles élémentaires s'étaient réunis pour encourager leurs camarades. Cette année le grand vainqueur du challenge départemental de la prévention routière est Ali Kiling, élève de l'école élémentaire des Aiguillettes. Ségolène Marchand et Maxime Grillet se classent respectivement 22 et 24^e.



5. 20 juin : Remise de la médaille de la famille française

Deux mamans villaroises ont reçu la médaille de la famille française 2009.

Pascal Jacquemin, et Christelle Crespin, conseillère municipale déléguée à l'Etat civil, ont remis leurs décorations à Nathalie Braconier et Pascale Godot, chacune maman de 4 enfants.

Lors de la cérémonie, Chantal Mayer, conseillère municipale, a lu un poème écrit de sa main sur l'art d'être mère et les enfants de l'école du château Simon de Chatellus ont donné un mini-concert de chant qui a ravi le public.

6. 8 juin : Le Dauphiné libéré passe à Villers

Le Grand Nancy a accueilli le départ du Tour de l'Avenir les 7 et 8 juin dernier.

Avant le départ lancé au milieu de l'avenue Paul Muller, les coureurs ont traversé la commune de Villers-lès-Nancy sous les vivas des élèves des écoles primaires.



7. 25 juin : Pique nique et jeux pour les enfants du Périscolaire

Après-midi de fête pour les enfants des écoles de Villers-lès-Nancy pour le traditionnel pique-nique des écoles. Au programme, casse-croûte et surtout jeux avec les copains pour finir l'année scolaire en beauté.



8. 26 juin : Kermesse à l'école Simon de Chatellus

L'école du château Simon de Chatellus recevait vendredi 26 juin, parents, amis et familles autour d'animations et spectacles. Les élèves du CP au CM2 se sont produits sur scène devant une cour d'école noire de monde.

Flash d'appareil, caméra vidéo à la main, parents et familles ont pu figer leurs bambins en costumes sur la pellicule. Que de souvenirs !

La kermesse de l'école du château Simon de Chatellus a -cette année encore- remporté un vif succès. Il était délicat de circuler entre les stands bondés jusqu'au moment du spectacle, où le public s'est rassemblé dans la cour de l'école. Un bon point à Gérard Lorette, directeur, aux institutrices et leurs élèves pour ce moment convivial et rafraîchissant !



9. 27 juin : Un vernissage

monumental pour l'été de la sculpture

Le parc M^{me} de Graffigny accueille jusqu'au 23 août « L'été de la sculpture ». Le public était au rendez-vous autour des artistes pour le lancement de cette exposition, samedi 27 juin.

C'est par un temps estival que « L'été de la sculpture » a dévoilé ses créations. Les six artistes étaient présents pour ce vernissage afin d'expliquer et de faire découvrir leur univers et leur démarche artistique à un public éclectique et nombreux.

10. 27 juin :

Une soirée toute en musique

Le parc M^{me} de Graffigny s'est animé pour une soirée aux rythmes chaloupés des musiques cubaines de « Tumbao » et du son pop-rock des groupes d'« Auprès de mon arbre » organisé par l'AMCF.

Dans le cadre du festival musical « Vand'Influence », le groupe « Tumbao » s'est produit au Parc M^{me} de Graffigny pour un concert délocalisé. Ses rythmes cubains et latinos ont égayé le parc qui s'est animé de danseurs de salsa improvisés.

La manifestation « Auprès de mon arbre » a prolongé la fête autour de cinq groupes. Pop-rock, rock acoustique, percussions... une soirée aux styles variés qui a remporté un vif succès. Les

spectateurs ont pu prolonger la fête de la musique lors d'une soirée agréable et ensoleillée.



Conseil municipal du 15 juin 2009

Marché municipal de Villers-Clairlieu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention de gestion du marché municipal de Villers-Clairlieu, prévoyant la confirmation de la mise à disposition gratuite du domaine public au bénéfice des commerçants non sédentaires installés sur le marché de Clairlieu et les modalités de fonctionnement du marché notamment celles relatives aux nouvelles demandes d'emplacements,
- désigne M^{me} MANGEON, MM. MOUGIN et THEOBALD titulaires au sein de la commission paritaire et M^{mes} BASTIAN et MICHENON et M. MASONI suppléants.

Revalorisation des loyers des Foyers de Personnes Agées au 1er juillet 2009

Conformément aux conditions générales des baux de location des appartements du foyer logement « Paul Adam », le montant des loyers est révisable chaque année sur la base de l'évolution de l'Indice de référence des loyers (indice INSEE) qui a augmenté de 2,24 %.

Le foyer logement « le Clairlieu » est un établissement conventionné par l'Etat dans le cadre d'une convention tripartite signée entre la Ville, l'Etat et Meurthe-et-Moselle Habitat. La revalorisation des loyers de ce foyer est donc encadrée réglementairement. Ainsi, l'augmentation de la redevance des logements foyers pour personnes âgées pour l'année 2008 a été fixée à + 2,83 % au 1er juillet 2009.

Après avis favorable de la commission Solidarité du 27 mai 2009 et avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la revalorisation des loyers des Foyers de Personnes Agées au 1er juillet 2009, selon les taux proposés.

Revalorisation de l'indemnité de nourriture des assistantes maternelles au 1er août 2009

Le décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 relatif au Code du Travail applicable aux Assistantes Maternelles fixe leur mode de rémunération et, entre autres, les indemnités d'entretien et de nourriture. La délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2008 prévoit que l'indemnité d'entretien sera revalorisée de fait à chaque modification du minimum garanti. Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter cette indemnité de 3 % pour l'année 2009 et, par conséquent, de fixer le montant de cette indemnité à 2,65 euros à compter du 1er août 2009.

Après avis favorable de la commission Education, Temps de l'Enfant du 11 mai 2009 et avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la revalorisation de l'indemnité de nourriture des assistantes maternelles.

Institution de la taxe locale sur la publicité extérieure

L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie a créé la taxe locale sur la publicité extérieure, remplaçant à compter du 1er janvier 2009, la taxe

sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses ainsi que la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes. La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs publicitaires, les enseignes et les préenseignes. Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement. Sont exonérés de droit :

- les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicité à visée non commerciale ou concernant des spectacles,
- les enseignes, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m² – sauf délibération contraire.

Après avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer sur le territoire de la commune, à compter du 1er janvier 2010, la taxe locale sur la publicité extérieure, selon les tarifs maximums (par m², par an et par face) fixés par le texte législatif, compte-tenu de l'appartenance de Villers-lès-Nancy à la CUGN.

Subventions exceptionnelles

Après avis favorable de la commission Activités Sportives et Jeunesse du 20 mai 2009 et avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal, vote, à l'unanimité, les subventions exceptionnelles suivantes :

- COS Gymnastique (organisation d'un gala de gymnastique au gymnase Alice Milliat le 13 juin 2009 pour les jeunes licenciés) : 350 euros
- COS Athlétisme (déplacements pour Ancona en Italie du 25 au 29 mars 2009 aux championnats d'Europe) : 200 euros
- COS Football (déplacements de l'équipe benjamins au tournoi de Ghyselde) : 300 euros
- Badminton Nancy-Villers (organisation d'un tournoi international de badminton regroupant 300 joueurs de haut niveau les 28 et 29 mars 2009) : 300 euros
- Association Sportive Universitaire Henri Poincaré (déplacements de l'équipe de football à Milan pour les jeux mondiaux inter-universitaires) : 500 euros
- Collège Chepfer (frais de transport de 10 élèves handicapés au meeting international d'athlétisme à Nancy) : 150 euros
- COS Volley (organisation d'un tournoi mini volley le 5 juin 2009 au Cosec Marie Marvingt) : 200 euros.

Personnel territorial : transformation de poste

Suite à la fin de détachement anticipé d'une des auxiliaires de maintien de l'autonomie en poste au sein des foyers de personnes âgées, après avis favorable de la commission Administration Générale, Police et Sécurité du 4 juin 2009, le Conseil Municipal accepte, à la majorité (7 contre : groupe Villers-Vitalité), la transformation de poste d'infirmière de classe normale laissé vacant par un poste d'agent social territorial de 2ème classe afin d'assurer la veille sanitaire et sociale et les prestations municipales proposées aux résidents des foyers.

Participation de la Ville à la réalisation de diagnostic de performance énergétique (D.P.E.)

La réalisation de diagnostics de performance énergétique est obligatoire à l'occasion de la vente de chaque logement ou bâtiment (sauf exceptions) et

lors de la signature des contrats de location à compter du 1er juillet 2007. Les propriétaires peuvent aussi, en dehors d'une vente ou d'une location, faire réaliser un tel diagnostic pour avoir une expertise d'ensemble de leur bien.

Le diagnostic porte sur une estimation de la consommation d'énergie du logement et sur une estimation de l'émission de gaz à effet de serre. Il doit comporter également des recommandations pour améliorer la performance énergétique du bien immobilier. La durée de validité du diagnostic ou certificat de performance énergétique est de 10 ans en l'absence de travaux modifiant la nature du bien.

Le coût d'établissement d'un D.P.E. pour un logement varie entre 100 et 250 euros suivant son importance sachant que 50 % du coût du diagnostic sont éligibles au crédit d'impôt.

Pour percevoir l'aide communale, les personnes éligibles devront produire :

- une copie de la facture du diagnostic de performance énergétique
- un exemplaire du diagnostic de performance énergétique réalisé.

Après avis favorable des commissions Développement durable, Environnement, Cadre de Vie du 3 juin 2009 et Urbanisme, Equipement et Patrimoine, Développement économique du 3 juin 2009 et avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 20 euros le montant de la participation de la Ville au diagnostic de performance énergétique réalisé par tout Villarois propriétaire-occupant de son logement.

Lancement auprès des particuliers villarois d'une démarche de rétrocession de certificats d'économie d'énergie

Les fournisseurs d'énergie sont obligés par la loi POPE (programme fixant les orientations de la politique énergétique) du 13 juillet 2005 et ses décrets d'application de mai 2006, de réaliser et de justifier des économies d'énergie auprès de leurs clients. Ils ont aussi la possibilité de racheter des certificats d'économie d'énergie (C.E.E.) par l'intermédiaire d'émetteurs comme les collectivités territoriales ayant engagé une démarche dans le domaine des économies d'énergie. La quantité d'énergie minimum économisée pour être éligible au C.E.E. est de 1 Gwh (giga watt heure), pour la période du 01/01/2006 au 30/06/2009.

La ville de Villers-lès-Nancy souhaite devenir détentrice de certificats d'économie d'énergie grâce à celles générées par les travaux d'amélioration thermique réalisés sur le territoire de la commune (sur le patrimoine municipal et chez les particuliers).

Après avis favorable des commissions Développement durable, Environnement, Cadre de Vie du 3 juin 2009 et Urbanisme, Equipement et Patrimoine, Développement économique du 3 juin 2009 et avis majoritairement favorable de la commission des Finances du 4 juin 2009, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à engager les démarches permettant la délivrance à la Ville de certificats d'économie d'énergie.

EXPRESSION DES GROUPE POLITIQUES

Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.

Pas de trêve estivale dans l'action municipale

Traditionnellement, les mois d'été correspondent à une relâche dans l'activité des uns et des autres. Pourtant, la crise que nous traversons a renforcé les inquiétudes de beaucoup de nos concitoyens. Aussi, dans ce contexte difficile, il allait de la **responsabilité de notre municipalité** de faire en sorte que l'ensemble des Villarois puisse compter sur **des services relevant des compétences communales, les plus aptes à les accompagner sereinement** dans tous les actes de leur vie quotidienne.

Ainsi, toutes les conditions ont été réunies pour cette rentrée scolaire pour un accueil optimal dans les diverses écoles villaroises. Notre municipalité s'est également jointe à d'autres mobilisations pour obtenir des garanties quant à l'avenir du collège Louis Armand. Ces engagements étaient d'autant plus nécessaires dans un secteur où le programme de réhabilitation du quartier des Poilus d'Orient approche de son terme. Les actions pluriannuelles visant à permettre l'accessibilité des personnes handicapées aux installations municipales sont désormais engagées et ce dans **la concertation la plus large possible** et contrairement à ce que dit l'opposition.

Au-delà des engagements contenus dans notre programme électoral et sans tenir compte d'un quelconque effet de mode, **le développement durable s'inscrit encore davantage au cœur de l'action municipale**. Notre commune s'est déjà distinguée par son soutien en faveur des installations de chauffage solaire, des dispositifs de récupération des eaux pluviales, elle s'engage désormais dans le déploiement de diagnostics énergétiques dans les logements des particuliers et souhaite sensibiliser plus largement le public autour de ces problématiques, notamment à travers les diverses animations qui accompagneront dès cette rentrée, la manifestation « Faites du solaire » qui devrait encore une fois faire « briller » la réputation de notre commune.

La volonté municipale a donc fait de **Villers** une ville **incontestablement solidaire** mais aussi **résolument innovante**. Cette **foi en l'avenir** sera le ciment fédérateur au sein de notre communauté villaroise, rassemblée autour de ces **valeurs consensuelles**. Notre majorité municipale souhaite donc à toutes et à tous, la meilleure rentrée possible en les assurant du soutien déterminé de l'ensemble de leurs élus pour atteindre cet objectif.

Pascal BRENNEUR
Président du groupe majoritaire

Environnement : voir plus grand

Attendues depuis longtemps, deux délibérations sur l'environnement sont enfin arrivées au conseil municipal du mois de juin : un geste pour aider au bilan énergétique des particuliers et un système compliqué de certificats d'économie d'énergie.

Bien que louables, ces initiatives ne constituent pas une politique de l'environnement. **Villers-Vitalité** l'a rappelé pendant le débat : c'est une démarche globale qui doit être mise en place, pas des mesures isolées.

Et **Villers-Vitalité** propose de fixer des règles simples :

1/ **Balayer d'abord devant sa porte**. En matière d'environnement, la meilleure méthode, c'est encore de montrer l'exemple, avec une mairie en pointe. Et là, nous sommes bien loin du compte! Des bâtiments municipaux non isolés et mal utilisés, aucune politique de développement durable dans les services municipaux quand toutes les entreprises s'y mettent... Même le nouveau projet du maire, le fameux boulodrome, n'intègre aucune innovation environnementale, malgré son prix et les demandes de Villers Vitalité! Pourtant, le personnel municipal n'attendrait que cela...

2/ Conduire une politique d'envergure pour économiser l'énergie de tous. Les aides municipales, que nous avons approuvées, restent des subventions à des initiatives individuelles. C'est insuffisant et cela restera l'apanage des plus motivés ou des plus aisés. **Villers-Vitalité**, fidèle à ses engagements de campagne, **reste partisan d'un diagnostic énergétique gratuit pour tous**, permettant à chacun de savoir précisément comment il peut améliorer son logement. En lançant l'écoprêt à taux zéro, le Gouvernement a rendu plus accessibles ces investissements coûteux : c'est le moment! Villers-Vitalité agit dans ce sens.

François WERNER et le groupe Villers-Vitalité

*Le règlement intérieur de Villers ne donne pas d'espace à l'opposition sur le site de la ville.
Pour retrouver sur le net une information libre : villers-vitalite.com*

DROIT DE RÉPONSE

Comme la loi m'y autorise, je souhaite apporter ici quelques précisions au sujet de l'article de M. Werner « Trois propositions pour les handicapés », paru dans Villers Nouvelles du mois de juin.

Selon lui, « Son devoir (la mairie de Villers-lès-Nancy) est d'assurer l'accessibilité des bâtiments municipaux et de remplir les obligations légales d'emploi de personnes handicapées ».

Je souhaite donc rappeler les points suivants :

- La municipalité a mis en place une Commission d'accessibilité aux bâtiments municipaux. Une étude a été commanditée (20 000 euros budgétés en 2009), car avant d'entamer des travaux de grande ampleur, il est préférable de faire une étude. En effet, ils représentent plusieurs années de travail et plusieurs millions d'euros.

Les travaux d'accessibilité des écoles et des bureaux de vote débiteront en 2010.

Nier, comme le fait M. Werner, le travail fourni par la Commission d'accessibilité des handicapés, c'est nier le travail accompli par ses 24 membres au nombre desquels figurent des personnes handicapées ou de représentants d'associations travaillant en faveur des personnes handicapées. Précisons, par ailleurs, que M. Jacques Marchal, élu d'opposition, en fait partie.

- La ville de Villers-lès-Nancy n'emploie pas 2 mais 5 personnes handicapées. Alors oui, nous n'atteignons pas encore les 6 %. Mais, il nous faudrait pour cela recruter au moins 8 personnes, ce qui à l'heure actuelle n'est pas possible financièrement. En effet, la politique de la municipalité est actuellement de réduire la masse salariale et donc de ne pas forcément remplacer toutes les personnes partant en retraite. La

question n'est donc pas de savoir si la mairie embauche des personnes handicapées, mais si la mairie embauche tout court !

- La somme versée au FIPHFP, fonds qui doit permettre aux employeurs publics d'atteindre l'obligation d'emploi de 6% de travailleurs handicapés, s'appelle une contribution et non une pénalité. Cette contribution permet au Fonds de financer en contrepartie des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.
- Un système de guidage pour les personnes malvoyantes a été mis en place fin février 2009 à l'entrée de la mairie.

Pascal JACQUEMIN
Maire
Conseiller régional

PANDÉMIE GRIPPALE

Dans le cadre de l'organisation communale en cas de pandémie grippale, des actions sont susceptibles d'être menées en cas de besoin auprès des populations les plus fragiles.

Un recensement des personnes qui interviennent déjà auprès de ce public ou qui pourraient le faire est nécessaire pour évaluer les ressources humaines disponibles.

Les personnes bénévoles, les associations d'aides à domicile, les secouristes ou toute autre personne volontaire qui souhaiteraient participer à ces actions si elles devaient être mises en place, sont invitées à **contacter dès à présent le service Solidarité de la Ville au 03 83 92 12 18** pour communiquer leurs coordonnées.



La transmission du virus de la grippe se faisant principalement par voie aérienne (par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons) mais pouvant également être manu portée (transmission par les mains et les objets contaminés), il faut :

- éviter tout contact avec une personne malade ;
- se laver régulièrement les mains avec du savon ou avec une solution hydroalcoolique (en vente en pharmacies et grandes surfaces) ;
- se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier (que vous devez jeter dans une poubelle) lorsque vous toussiez ou éternuez.

Plus d'informations :

<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr>

CARNET

Nous avons appris, le 22 juin dernier, le décès de Roger Mari, conseiller municipal de 1989 à 2008 et, le 2 août, celui de de Alfred Frühling, époux de Jacqueline Frühling ancienne conseillère municipale. Tous deux membres éminents des universités nancéiennes, ils ont toujours été très impliqués dans la vie villaroise.

Villiers-Nouvelles présente ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.

AIDES DU CCAS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE

A l'occasion de la rentrée scolaire, le CCAS de Villers-lès-Nancy vous rappelle qu'il attribue des aides aux enfants villarois selon leur cycle scolaire.

■ Restauration scolaire :

Le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide aux familles villaroises dont les enfants, qui fréquentent une école maternelle ou primaire, déjeunent à la cantine scolaire.

■ Garde périscolaire :

Le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide aux familles villaroises ayant, au minimum, un enfant à charge qui fréquente une école maternelle ou primaire de Villers-lès-Nancy ainsi que les enfants qui sont scolarisés à l'école du Placieux. Cette aide est réservée aux familles dont les deux parents travaillent, ou dont le parent isolé travaille.

■ Frais de scolarité :

La participation du C.C.A.S. aux frais de scolarité est accordée aux familles villaroises dont les enfants fréquentent le second cycle (classes de seconde, première et terminale des séries générales et technologiques, du BEP au bac pro.

Pour de plus amples renseignements sur ces différentes aides, renseignez-vous auprès du CCAS.

CCAS de Villers-lès-Nancy
Mairie Annexe - 3, rue Maurice André
Tél. : 03 83 92 18.

ANTENNE EMPLOI

Dès le mois de septembre, l'atelier culture de l'Antenne Emploi de Villers-lès-Nancy démarre une nouvelle année. A cet effet, les participants organisent dès maintenant de nombreux projets : visite du musée lorrain, visualisation de films suivi d'un débat et bien d'autres sorties en soirée et week-end... Si vous souhaitez rejoindre le groupe, n'hésitez pas à nous contacter.

Par ailleurs, l'Antenne Emploi développe une autre action qui se déroulera tout au long de l'année, au cours de laquelle les membres inscrits à l'antenne emploi organiseraient des soirées conviviales sur des thèmes qui leur tiennent à cœur.

Vous pouvez tous participer à ce moment festif, convivial et d'échange.

Pour plus d'informations, adressez-vous à Marie-Eve Brochet ou Lucie Didier
Antenne emploi de Villers-lès-Nancy
4, rue Maurice André
Tel : 03.83.92.12.08 - emploi@villerslesnancy.fr

Vos voisins n'ont pas reçu ce numéro de Villers Nouvelles ?

Malgré les consignes précises que la ville donne à son distributeur, il arrive que certaines boîtes aux lettres ne reçoivent pas les publications municipales. Si une personne de votre entourage est dans ce cas, merci de lui demander de se signaler auprès du service Communication (03 83 92 32 48) afin que ses coordonnées soient enregistrées. Un exemplaire de la publication non-reçue lui sera envoyé par courrier et, si elle l'accepte, ses coordonnées seront transmises au distributeur qui étudiera les raisons de cette non-distribution.

Le prochain Villers Nouvelles paraîtra le 9 novembre

AGENDA

- 4 **Fête des vendanges** : « les monstres 3 » pièce de théâtre par les comédiens du Théâtre de l'Etoileau centre des Ecraignes (entrée libre) à 20 h 30
- 5,6 **Fête des vendanges** au parc M^{me} de Graffigny à partir de 14 h 15. Soirée dansante et feu d'artifice à partir de 20 h 15 le 5, concert gratuit de Dave à 17 h 30 le 6.
- 7, 8 **Fête des vendanges** : repas et après-midi animés offerts par la municipalité aux personnes âgées au centre des Ecraignes.
- 8, 9 Reprise des cours à l'amicale de Villers-centre. Inscriptions et renseignements au siège (2, rue du Haut de la Taye).
- 8, 12 Inscriptions 2009/2010 au COS Tennis de 14 h 00 à 20 h 00 au stade Roger Bambuck, courts de tennis Michel Lestrez
- 13 vide-greniers de Clairlieu organisé par le COS Athlétisme et le COS Tour pédestre, sur le mail, avenue Paul Muller toute la journée.
- 14 reprise des activités à la MJC Savine Infos : 03 83 28 44 19.
- 18 Assemblée générale du Conseil de quartier de Clairlieu à 20 h 00 à la MJC Jean Savine. Infos : ConseildeQuartier.clairlieu@gmail.com
- 19 Marche de nuit organisée par Clairlieu Animation. Infos : 03 83 28 44 19.
- 22 Assemblée générale du Conseil de quartier Botanique-Village à 20 h 00 aux Ecraignes. Infos : service démocratie locale / 03 83 92 32 48.
- 24 Assemblée générale du Conseil de quartier Placieux-Mairie à 20 h 00 au centre du Placieux. Infos : service démocratie locale / 03 83 92 32 48.
- 27 Course contre la montre de Maron organisée par l'Avenir Cycliste Villarois
- 10 oct. Grand loto lorrain de 14 h 00 à 18 h 00 organisé par l'association Costumes et traditions en Lorraine à la MJC Jean Savine. Réservations au 03 83 27 70 90
- 15 au 18 oct. Faites du solaire 2009 : Construisons l'éco-rénovation solidaire. Conférence inaugurale le 15 à 20 h 30 à la MJC Jean Savine, Salon des technologies et bonnes pratiques les 17 et 18 à partir de 9 h 00 aux Ecraignes. Entrée libre. Infos : 03 83 92 12 28